

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
30/09/2021	30/09/2021	2021-11657

### 1. Intitulé du projet

Plantation d'essences forestières feuillues et résineuses d'une superficie de 1,7886 ha (surface cadastrale) au lieu-dit "bois Montet" à Sainte-Eulalie

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom  Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne   
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET  Forme juridique

*Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1*

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
47 c)	Premiers boisements d'une superficie de plus de 0,5 ha

### 4. Caractéristiques générales du projet

*Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire*

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le site est actuellement une prairie pâturée par des chevaux, délimité par un ruisseau, une route puis un chemin. Selon les anciennes photos aériennes, dans les années 80, les parcelles avaient une utilité agricole : vignes et potentiellement verger (présence de plantation d'arbres en faible densité).

Le boisement sera constitué d'un mélange d'essences feuillues et résineuses. Les îlots d'arbres présents sur les points les plus bas de la parcelle seront conservés.

Le plus proche boisement existant se situe à 130m à l'ouest des parcelles.

#### **4.2 Objectifs du projet**

Les objectifs du projet sont multiples :

- valoriser les parcelles pour la production de bois d'œuvre à long terme permettant également une production de bois énergie lors des premières éclaircies
- augmenter la séquestration et le stockage du carbone, au travers d'un projet Label Bas-Carbone
- apporter d'autres services écosystémiques supplémentaires comme l'épuration de l'air et la purification de l'eau.
- améliorer la continuité forestière de la commune de Sainte Eulalie présentant un faible taux de boisement et à une échelle plus large du territoire proche d'une grande agglomération,
- constituer un patrimoine forestier

#### **4.3 Décrivez sommairement le projet**

##### **4.3.1 dans sa phase travaux**

Préparation des parcelles avant plantation :

- gyrobroyage de la prairie
- decompactage du sol par sous-solage sur la ligne de plantation

Le boisement se fera par plantation manuelle de plants à une densité d'environ 1250 plants/ha avec mise en place de protection des plants contre le gibier.

La plantation sera un mélange feuillus/résineux à dominance feuillue (80% de la surface). L'essence majoritaire serait le chêne pubescent en mélange avec des essences feuillus d'accompagnement comme le bouleau ou l'aulne glutineux.

##### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

Durant les premières années après la plantation (jusqu'à 4-5 ans), sont nécessaires :

- des entretiens mécanisés dans l'interligne
  - des entretiens manuels sur la ligne de plantation
- pour réduire la compétition herbacée pour l'accès aux ressources (eau, nutriments, soleil).

Pour les chênes, tailles de formation et élagages jusqu'à 5m

Une sylviculture de type futaie régulière sera appliquée au peuplement forestier avec plusieurs éclaircies (tous les 8-10 ans, selon l'essence et sa croissance) permettant de diminuer la densité, réduire l'effet de compétition entre les arbres pour l'accès à la ressource et ainsi leur garantir une croissance optimale.

Une coupe rase ou une coupe d'ensemencement sera programmée entre 80 et 100 ans en prévoyant une régénération artificielle ou naturelle.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera présenté à la labellisation "Label Bas Carbone"

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie de la zone à boiser (surface des parcelles cadastrales)	1ha 7886

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Sainte-Eulalie : parcelles AK 14 et AK 15  
au lieu-dit Bois Montet

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 00° 28' 11" O Lat. 44° 54' 04" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

Sans objet

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

### 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	commune de Sainte Eulalie est incluse dans la liste des communes concernées par une ZRE selon l'arrêté préfectoral du 28 février 2005
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche se trouve à 4,4km. Il s'agit du site FR7200682 Palus de Saint-Loubès et d'Izon
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles**

**6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?**

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas d'aménagement de fossés susceptibles de drainer l'eau et de modifier la quantité de masse d'eau souterraine
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le boisement sera diversifié en terme d'essences forestières mais également en terme de végétation du sous-bois qui évoluera selon le stade de croissance du peuplement, d'un milieu ouvert vers un milieu fermée. Le boisement permettra d'améliorer la continuité écologique forestière du territoire bénéfique à la faune sauvage forestière.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Consommation d'espaces naturels (mais création d'un espace forestier)
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les essences ont été choisies pour être adaptées aux conditions stationnelles du site (actuelles et futures) et ainsi limiter le risque sanitaire.
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des déplacements des entrepreneurs de travaux forestiers auront lieu au moment de la plantation (1jour) puis de manière occasionnelle lors de l'entretien de la plantation (2journées/an durant les 5 premières années) et lors de l'exploitation des bois (tous les 10-15 ans environ).
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Des bruits seront générés de manière temporaire au moment de l'exploitation des bois (tous les 10ans environ)

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le rejet de CO2 est lié à l'utilisation ponctuelle des machines forestières. Ces émissions sont intégralement compensées grâce à la séquestration du carbone par les arbres durant toute leur durée de vie.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un boisement est présent à moins de 200m du site de la plantation. Le paysage sera peu modifié avec une alternance de milieux forestiers, de milieux agricoles (vignes) et de prairies.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le boisement induit un changement d'usage du sol. Les parcelles ne seront plus pâturées par les chevaux mais feront l'objet d'un traitement sylvicole.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Area for describing cumulative impacts with other projects.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

Area for describing transboundary effects.

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

- le maintien d'îlots d'arbres mûrs déjà présents sur la parcelle
- la ripisylve actuelle du cours d'eau est conservée
- le boisement respectera un recul de 4m par rapport aux berges du cours d'eau
- le travail du sol sera localisé et effectué en période favorable (par temps sec)
- les essences choisies sont adaptées aux conditions du milieu (sol, climat)
- le boisement permettra de séquestrer et stocker davantage de carbone et d'augmenter l'effet d'épuration des eaux
- selon la portance du sol, lors des éclaircies, des recommandations sur l'équipement des machines d'exploitation seront imposées

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet pourrait être dispensé d'évaluation environnementale car :

- il ne se situe dans aucune zone environnementale réglementée (ni à proximité directe)
- il ne perturbe pas le paysage qui est, dans le secteur du "bois Montet" à Sainte-Eulalie, une mosaïque de milieux ouverts (vignes, prairies) et fermés (bois).
- ses effets positifs immédiats seront l'augmentation de la séquestration du carbone atmosphérique par les arbres, une amélioration de la qualité de l'air et de l'eau, puis à plus long terme une production de bois d'œuvre pour la construction.
- il permet d'augmenter le taux de boisement de la commune et d'améliorer la trame verte du territoire.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

**8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire**

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

**9. Engagement et signature**

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Bordeaux

le, 27/09/2021

Signature

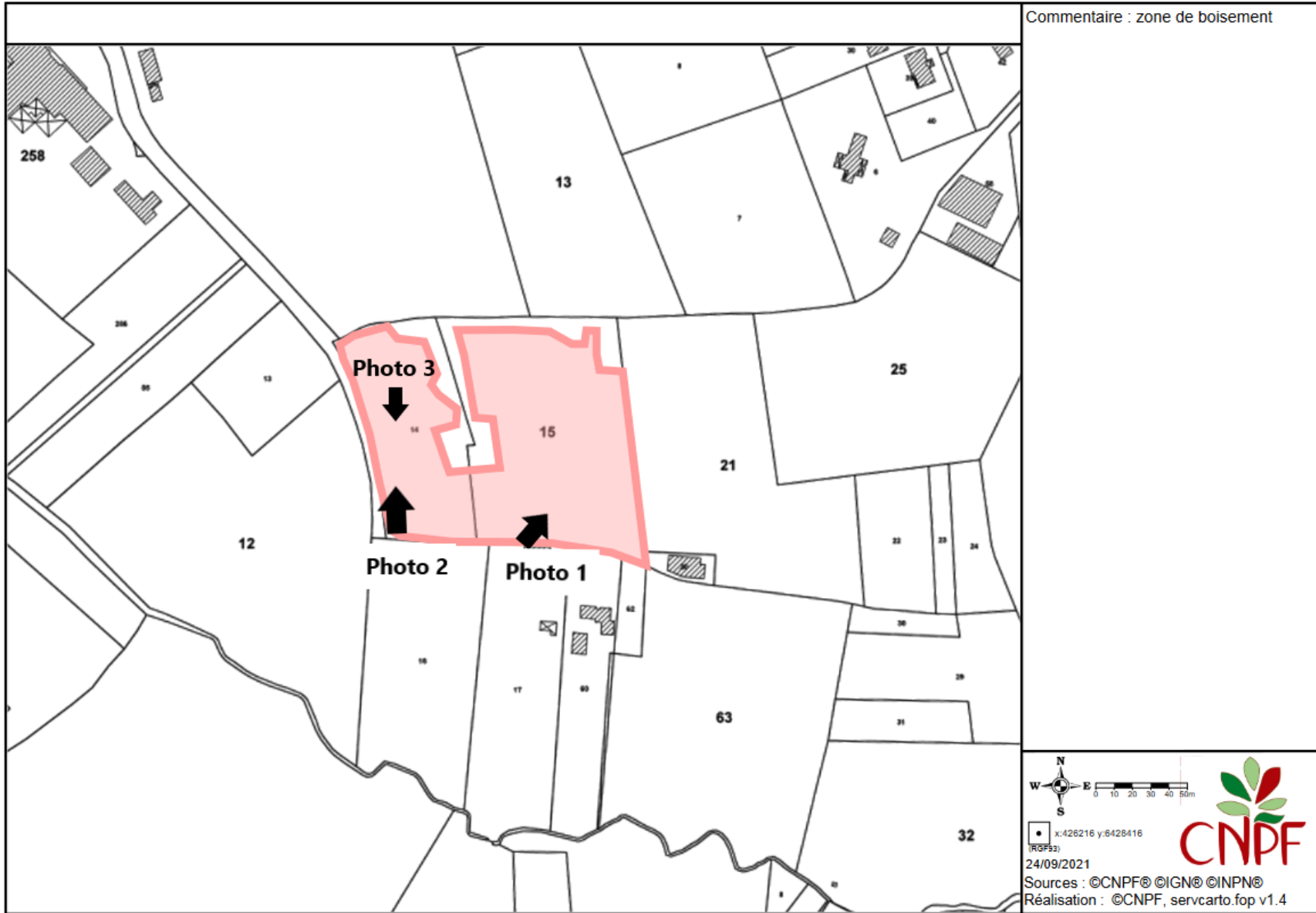


**aquitanis**  
**OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT**  
**DE BORDEAUX METROPOLE**  
1 avenue André Relnson - CS 30239  
33028 BORDEAUX CEDEX  
Tél. 05 56 00 50 50  
Code APE 6820 A  
Siret 393 731 489 00033  
www.aquitanis.fr



1:25 000

Annexes 3 et 4 – plan de boisement et photographies in-situ





*Photo 1 (25 août 2021)*

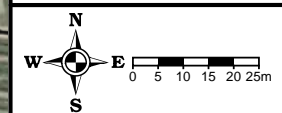


*Photo 2 (25 août 2021)*



*Photo 3 (25 août 2021)*

Commentaire : zone de boisement



● x:426214 y:6428446  
(RGF93)

24/09/2021

Sources : ©CNPF® ©IGN® ©INPN®  
Réalisation : ©CNPF, servcarto.fop v1.4

